



**MAIRIE**  
rue de la Grosse Borne  
80132 VAUCHELLES-LES-QUESNOY  
Téléphone 09 60 43 69 05 – Fax 03 22 24 14 56  
email : [mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr](mailto:mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr)

### **Réunion de Conseil Municipal du 16 mars 2017**

Sont présents tous les membres. Monsieur Bled est arrivé au cours de la discussion sur les compétences école et voirie de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

Président : Monsieur Régis PATTE

Secrétaire : Monsieur Laurent DELASSALLE

Le compte rendu de la réunion du 16 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **I - Communauté d'Agglomération Baie de Somme**

##### Statuts

Pour la troisième fois, il faut à nouveau délibérer sur les statuts de la CABS.

C'est malheureusement le reflet de la loi NOTRE. Tout est flou et réalisé dans la précipitation pour toujours arriver à la même chose, la disparition des petites structures : petites communes, Associations, clubs.

Les nouvelles modifications de ces statuts ne changent rien sur le fond. Seuls quelques articles ont été déplacés pour être placés dans le bon chapitre.

Monsieur le Maire revient sur la compétence obligatoire portuaire pour informer l'Assemblée que les recours formulés par les communes de Saint Valéry et Cayeux auprès du Conseil d'État avaient obtenu une réponse favorable. Les ports resteront donc propriété de ces deux communes parce qu'elles avaient délibéré avant la création de la CABS afin de les conserver.

Il est étonnant que les délibérations prises avant la mise en place de la CABS puissent encore être valables après alors que la compétence est dite obligatoire. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Monsieur le Maire explique avoir à nouveau voté contre les statuts lors de la réunion du Conseil d'Agglomération qui a une nouvelle fois délibéré avant que les Conseils Municipaux soient invités à donner leur avis : une aberration.

Monsieur Dumont demande s'il a été le seul à voter contre. Monsieur le Maire répond que non, et précise que bien que nombre de ses collègues critiquent la loi NOTRE, ils votent pour les propositions de la CABS sans problème. Il peut le comprendre pour ce qui concerne les Vice-Présidents et délégués.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote contre les statuts proposés par la CABS.

##### Compétences école et voirie

Le 22 février 2017, la commission voirie de la CABS s'est réunie afin de formuler des propositions de répartition des différents travaux entre la commune et la CABS.

Monsieur MAILLET détaille toutes ces propositions.

Pour ce qui est de l'investissement, la CABS intégrerait les moyens financiers de la commune en HT.

Les communes qui ont un projet en défèrent le financement à la CABS. Les communes versent le montant HT des travaux prévus à la CABS sur le fonctionnement bien qu'il s'agisse d'investissement. La CABS participera à hauteur de 20% sur le HT et récupérera la TVA.

En cas de projet onéreux, la commune peut prévoir un versement sur plusieurs années jusqu'à ce que l'enveloppe soit atteinte.

L'élément positif de cette proposition c'est la participation de la CABS pour 20% HT des travaux. L'élément négatif, c'est que la commune ne choisira pas le moment où seront réalisés les travaux qui seront classés par ordre de priorité par la CABS.

La proposition de Monsieur MAILLET d'éviter qu'une seule entreprise remporte les marchés pour les 40 communes semble avoir été intégrée puisque reprise dans le compte rendu de la commission.

Une nouvelle réunion de la commission sera programmée afin que soient données des informations plus précises.

Pour ce qui est du fonctionnement, certains travaux d'entretien restent à la charge de la commune. La CABS fournira les matériaux nécessaires aux réparations de la chaussée.

Toutefois, la Commune devra verser une participation pour le moment fixée à 13,40 € par habitant, soit 11 277,00 € pour Vauchelles.

Ce montant peut changer car cette proposition n'a pas encore été adoptée.

Monsieur DELASSALLE évoque la balayeuse prêtée par la ville d'Abbeville à la CABS. Celle-ci ayant été récupérée par la ville, ne serait-il pas possible à la CABS d'en acquérir une pour mutualiser ce service ?

Monsieur MAILLET reprend la parole pour évoquer la compétence école. Il reprend le tableau dans lequel sont réparties les différentes attributions de la commune et de la CABS pour la maintenance des locaux scolaires.

Ce qui retient surtout l'attention, ce sont tous les travaux d'entretien qu'il est demandé à la commune de réaliser gracieusement.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas d'accord. Si elle reste propriétaire des locaux, elle n'en a plus du tout la jouissance.

Il lui semble difficile d'envoyer ses agents travailler pour la CABS sans qu'aucune convention ne soit signée ni même sans certitude que son personnel est assuré en cas de problème.

D'autre part, que ce soient des travaux d'électricité ou d'entretien de la toiture, il faut que les agents aient suivi une formation et reçu un agrément ce qui n'est pas le cas à Vauchelles.

Si la fosse septique ne fonctionne plus et qu'il est constaté qu'elle est pleine, la vidange devra être effectuée par quelle collectivité : commune, CABS ?

Certains travaux d'investissement seront à la charge de la commune comme les toitures, d'autres seront répartis entre les deux entités.

La participation financière annuelle de la commune sera calculée sur une dépense moyenne des 5 dernières années.

Monsieur Dumont demande si ce fonctionnement est le même partout en France. Il lui est répondu négativement. Chaque groupement de communes s'organise comme il le souhaite.

La CABS espère le beurre et l'argent du beurre car les communes doivent toujours payées mais on ne les informe pas des dotations qui ne manqueront pas d'augmenter en raison de la prise de toutes ces compétences alors que celles des communes vont continuer à baisser.

Il est difficile de préparer un budget avec toutes ces questions. Peut-être que ce sera plus simple en 2018 !

Pour l'instant afin de justifier les participations communales qui seront prélevées sur la compensation que versait l'ex CCA, la CABS prône la solidarité entre toutes les communes. Les sommes correspondantes seront figées tout comme l'a été la compensation d'un montant de 12 000 € prélevée pour l'ALSH.

## **II - Téléphonie mobile**

Jusqu'à présent, la commune disposait de 5 téléphones mobiles :

- 3 à l'atelier
- 1 à l'école
- 1 à la bibliothèque

La commune bénéficiait d'un tarif préférentiel en raison du marché passé par Somme Numérique avec SFR.

Or, ce marché est maintenant confié à Orange et la commune n'ayant pas délibéré pour adhérer au groupement de commande lors de l'acquisition des 5 téléphones mobiles, la commune ne pourra pas bénéficier de l'offre si elle ne statue pas.

Monsieur le Maire précise que la proposition d'Orange est de 2,50 € TTC par téléphone avec 1h00 de forfait interne et 1h00 de forfait externe.

Les appels sont mutualisés, ce qui permet à une ligne de consommer davantage sans que soit dépassé le total des consommations attribué à tous les téléphones.

Monsieur le Maire indique d'autre part que 4 téléphones restent concernés car l'école est maintenant de la compétence de la CABS.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, donne son accord pour l'adhésion au groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif.

### **III – Compte de Gestion 2016**

Monsieur le Maire rappelle que depuis les élections municipales, le Conseil Municipal essaie de respecter la Profession de Foi.

Tous les projets et investissements sont à ce jour réalisés ou budgétés, malgré toutes les modifications en particulier la loi NOTRE, la loi Accessibilité dont le coût pour les communes étaient très important au départ : 200 000 € pour Vauchelles, heureusement revu à la baisse.

Mais également la baisse des dotations de l'État. Entre 2015 et 2016, la commune a perdu 12 964 €, passant de 125 336 € à 112 376 €, soit 10% de baisse. En 5 ans, ce ne sont pas moins de 35 000 € perdus en dotations pour la commune alors que l'augmentation de 1% des taxes décidée par le Conseil Municipal ces 2 dernières années ne représentait qu'un gain d'environ 2 500 €.

Les petites communes voient leurs dotations baissées alors que les communautés de communes et d'agglomérations voient les leurs augmentées.

Cependant, malgré tout cela, en 2016 même si certains articles sont dépassés, les chapitres ont été respectés.

Monsieur BLED prend ensuite la parole pour présenter le compte de gestion établi par le receveur municipal.

En fonctionnement l'excédent est de 299 978,71 € et en investissement de 23 942,13 €, pour un total de 323 920 €.

Le compte de gestion ne reprend pas les restes à réaliser du compte administratif.

Le budget est maîtrisé et le compte de gestion adopté à l'unanimité.

### **IV – Compte Administratif 2016**

Monsieur MAILLET est élu président à l'unanimité puis Monsieur BLED présente le compte administratif 2016 proposé par Monsieur le Maire.

Il représente :

- 506 371,88 € de dépenses de fonctionnement
- 611 522,09 € de recettes de fonctionnement
- 194 828,50 € d'excédent 2015

Ce qui porte à 299 978,71 € l'excédent de fonctionnement 2016.

En investissement il est constaté :

- 324 928,60 € de dépenses
- 22 086,98 € de recettes
- 356 783,75 € d'excédent 2015
- 148 630,00 € de restes à réaliser

Soit un déficit global de 124 687,87 € en section d'investissement.

Monsieur le Maire quitte la salle puis Monsieur MAILLET demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **V – Budget Primitif 2017**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLED qui explique que les propositions nouvelles se basent en grande partie sur le budget précédent. L'excédent 2016 est repris pour 175 290,84 € en section de fonctionnement et 124 687,87 € en section d'investissement.

En raison des transferts de compétences à la CABS, les investissements prévus ne sont pas portés au budget mais déduits de la compensation à l'article 7321 complétées par l'article 3541 en dépenses.

En dépenses et recettes de fonctionnements le budget s'équilibre à 672 093,00 € mais la vente de l'ancien logement de l'école bien que budgétée ne sera pas utilisée car le logement n'est pas vendu à ce jour.

En dépenses et recettes d'investissement le budget s'équilibre à la somme de 419 576,00 €.

Il comprend le city-stade, la reprise des concessions à finir, l'église, le local de stockage de la salle communale, l'accessibilité.

La place à finir, le chemin des sept et l'entrée du village ne figurent pas au budget car de la compétence de la CABS maintenant et le montant des dépenses prévues prélevé sur la compensation que devrait percevoir la commune.

L'accessibilité devrait pouvoir bénéficier de 50% de subvention lorsque les travaux seront chiffrés.

Une subvention de 10 000 € du conseil départemental sera possible pour le local de stockage mais la commune ne pourra pas bénéficier d'autres subventions du conseil départemental pendant 4 ans.

L'état sera sollicité ainsi que le sénateur pour une aide.

Une aide pourrait être également demandée aux députés élus en juin prochain.

Le budget est adopté à l'unanimité et devant la complexité d'établir un budget primitif précis, n'ayant toujours pas officiellement les sommes que la CABS retiendra pour les transferts de compétences (affaires scolaires, voirie, voire mutualisation) sans oublier la dotation de l'état, la décision du Conseil Municipal est de ne pas modifier les taxes locales pour l'année 2017.

## **VI - Questions diverses**

- Un conseil d'école a eu lieu mardi 14 mars. Mesdames DER COURT et SAC-ÉPÉE représentaient la CABS. Madame SAC-ÉPÉE a indiqué que le Maire était le premier interlocuteur mais celui-ci se demande comment il pourrait l'être puisqu'il n'est au courant de rien : contrats de travail modifiés, aucune information au niveau des assurances,...

L'école compte 92 enfants, effectifs en baisse.

Des alertes incendie et confinement PPMS ont été réalisés et l'école est en attente de la gendarmerie pour une alerte attentat.

La directrice a d'ailleurs demandé à la CABS de trouver une autre solution qu'un appel par téléphone portable pour lancer l'alerte car cela ne semble pas pratique.

La coopérative s'élève à 9 212 € et une grille de Pâques va être éditée.

Le chauffage de la salle de motricité ne fonctionne plus.

La classe de GS/CP devrait renouveler l'expérience du poney si les montants n'en sont pas trop élevés. Elle participe également à la semaine des maths. D'autres activités et sorties sont prévues pour toutes les classes, notamment la classe de neige que le CM voudrait bien renouveler en 2018.

L'école, contre une petite participation, s'est inscrite à l'Association « préludes » pour le prêt de jeux divers appréciés des enfants.

La kermesse aura lieu le 24 juin. Un courrier sera adressé à Monsieur DUMONT pour l'installation d'une buvette, l'équipe enseignante ayant appris que sur Abbeville la vente d'alcool était interdite.

La salle des sports sera prêtée par la commune en cas de pluie et il est demandé le prêt de la sono de la salle communale.

Monsieur BERTHEVAS va monter un projet de classe de neige qu'il présentera à la CABS. Le Conseil Municipal attend la décision de la CABS avant d'intervenir dans l'intérêt des enfants qui seront moins nombreux qu'en 2016 : 21.

- Les subventions accordées aux Associations sont inchangées même s'il y a baisse des dotations. Seule l'association des majorettes n'aura pas de subvention puisqu'elle ne fonctionne plus. Le handball se verra attribuer quant à lui 100,00 €.
- Le contrat de fourrière est renouvelé pour 2017 pour un montant de 551,85 € annuels.
- Le permis de construire du local de stockage de la salle communale a été transmis par courriel. La vérification est en cours pour que puisse intervenir ensuite une édition papier. Aucun changement n'est prévu dans le projet déjà présenté au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal autorise le Maire à établir et signer la demande de permis de construire.
- Les élections présidentielles seront closes à 19h00 et non 18h00. Les deux dernières tranches du planning établi sont modifiées.
- Monsieur André DESMAREST, président du comité d'entente des anciens combattants d'Abbeville a prévenu Monsieur le Maire en début de semaine qu'une protection de la concession funéraire de Monsieur Yves HUBERT, mort pour la France, serait organisée dimanche 19 mars. Une gerbe sera déposée par la commune.
- Monsieur le Maire rappelle la réunion prévue le 24 mars avec l'Association Préludes.
- L'opération Hauts-de-France propres débutera samedi matin à 9h30.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Karim AGGAD, adressé à la fin de son stage pour remercier la municipalité et l'équipe technique.
- Les demandes de cartes nationales d'identité ne peuvent plus être déposées en mairie. Toutefois, les documents peuvent toujours y être retirés.
- La remise de la récompense à Thomas GRÉMONT est fixée au 14 juillet en accord avec ses parents.
- LATITUDES a fourni un devis de 12 500 € HT pour l'entrée du village. Sa prestation se composerait : d'un diagnostic, de la fourniture d'une esquisse et de l'avant-projet pour 4 150 € HT et d'une tranche conditionnelle pour la partie réalisation des travaux et suivi du chantier, consultation des entreprises pour un montant de 8 350 € HT.  
Monsieur MAILLET explique que cette proposition permet de soumettre le projet à la CABS pour 60 000 € de travaux et 12 500 € LATITUDES. De mémoire, il pense que la partie étude est prise en charge intégralement par la CABS. La partie tranche conditionnelle est à voir avec la CABS.
- Pour acter un usage qui perdure depuis de nombreuses années, il est décidé que la salle des fêtes ne serait plus louée à Noël et à l'An.
- Les travaux du cimetière ont débuté et dureront plusieurs semaines. L'ossuaire va être transféré dans la grande tombe située à droite de la Chapelle. Deux concessions pourront ainsi être récupérées (l'ex-ossuaire + une concession réservée en prévision d'un 2<sup>ème</sup> ossuaire).

## VII - Questions orales

- Les chaises de la bibliothèque seront remplacées. Un tapis, dont le montant sera prélevé sur le budget bibliothèque, sera acheté pour les enfants.
- Des luminaires de Noël seront achetés pour la rue du Voroy. Un rendez-vous est prévu avec BDL pour constater les travaux réalisés par rapport au cahier des charges du lotissement.
- Le Conseil Municipal est invité par l'Harmonie au concert RETINA.
- Tous les talus de la rue de Buigny vont être bâchés.
- Des jeux d'enfants vont être acquis pour la rue du Voroy.

Pour copie conforme,  
Vauchelles-les-Quesnoy, le 23 mars 2017.  
Le Maire,

